

Démarche : Déclaration préalable d'opération de fumigation - DAAF/SALIM LA REUNION

Organisme : DIRECTION DE L ALIMENTATION DE L AGRICULTURE ET DE LA FORET REUNION (DAAF)

Identité du demandeur

Email

Etablissement
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Formulaire

Vous être une structure agréée pour l'utilisation/l'application de PH3, vous avez l'obligation au titre de l'arrêté ministériel du 4 août 1986 de déclarer au service alimentation de la DAAF de La Réunion chaque chantier de fumigation pour les traitements des denrées et locaux dans un délai minimum de 3 jours ouvrables.

ATTENTION : ce formulaire dématérialisé ne concerne que les fumigations effectuées à La Réunion.
(Pour les chantiers réalisés dans d'autres départements , merci de vous adresser au SRAL/SALIM de la région concernée)

DÉPARTEMENT DU LIEU DE FUMIGATION (uniquement pour la région REUNION)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ 974 - LA REUNION

Identification de l'entreprise

Nom du déclarant

Prénom du déclarant

Téléphone de l'entreprise

Adresse mail de l'entreprise

N° d'agrément annuel FUMIGATION (arrêté 1986)

N° agrément de l'année en cours

Déclaration préalable d'opération de fumigation - DAAF/SALIM LA REUNION

N° d'agrément application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service

ATTENTION : Les entreprises ne faisant pas de la prestation de service ne sont pas concernées par l'agrément application de produits phytopharmaceutiques.

Opérateur(s) Certifié(s)

OPERATEUR CERTIFIE

Nom

Prénom

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du Certificat de Qualification Technique (CQT) denrées et locaux

N° du Certificat

Date de fin de validité du CQT

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du Certiphyto

ATTENTION : Pour effectuer des opérations ou acheter des produits de fumigation, il est impératif de posséder le Certiphyto.

Date de fin de validité du certiphyto

Nom

Prénom

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du Certificat de Qualification Technique (CQT) denrées et locaux

N° du Certificat

Date de fin de validité du CQT

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du Certiphyto

ATTENTION : Pour effectuer des opérations ou acheter des produits de fumigation, il est impératif de posséder le Certiphyto.

Déclaration préalable d'opération de fumigation - DAAF/SALIM LA REUNION

Date de fin de validité du certiphyto

Nom

Prénom

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du Certificat de Qualification Technique (CQT) denrées et locaux

N° du Certificat

Date de fin de validité du CQT

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie du Certiphyto

ATTENTION : Pour effectuer des opérations ou acheter des produits de fumigation, il est impératif de posséder le Certiphyto.

Date de fin de validité du certiphyto

ACCOMPAGNATEUR

ACCOMPAGNATEUR

NOM

Prénom

NOM

Prénom

NOM

Prénom

Fumigation (commune et lieu de fumigation, entreprise bénéficiaire)

Commune et Lieu de fumigation - Entreprise bénéficiaire (1)

Déclaration préalable d'opération de fumigation - DAAF/SALIM LA REUNION

Adresse du chantier (avec lieu-dit) (1)

Nom ou raison sociale de la structure bénéficiaire (1)

(ou nom du navire)

Fumigation (dates, fumigant)

Date et heure de début de l'opération

Vous avez l'obligation d'informer le SALIM de La Réunion par déclaration préalable de chantier dans un délai minimum de 3 jours ouvrables pour les traitements des denrées et locaux.

Date et heure de fin de l'opération

vous avez l'obligation d'informer le SALIM de La Réunion par déclaration préalable de chantier dans un délai minimum de 3 jours ouvrables pour les traitements des denrées et locaux.

Nombre de jour

Préciser si le dégazage est réalisé à destination (cas du transport maritime).

Nature du gaz utilisé

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Phosphure d'hydrogène (PH3)

N° AMM du fumigant

N.B.

Une déclaration est à faire pour chaque chantier d'une durée d'au moins 5 jours (3 jours pour les silos). Les applications de PH3 doivent être enregistrées dans le registre des traitements phytosanitaires (exploitations agricoles) ou dans le cahier de traitements (autres applicateurs)

Structure fumigée (local, silo, container, navire...)

Motif du traitement

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Désinsectisation

☐ Exigences réglementaires

Dénomination de la structure / Container N°

Nature de la structure fumigée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Container

Déclaration préalable d'opération de fumigation - DAAF/SALIM LA REUNION

☐ Local

☐ Bâtiment

☐ Silo

☐ Navire

Dénomination local / N° container

Volume structure (container / local)

m3

Dénomination des denrées ou matériels traités

Farine, blé, orge, épices, aliment animaux, bois, meubles, matériel agricole.....

Dose de la spécialité commerciale à appliquer

g/m3 ou g/T : à préciser

Poids des denrées (préciser l'unité)

Quantité totale (en g) de la spécialité commerciale utilisée

Nombre de plaquette utilisé / quantité de pilules

Nature de la structure fumigée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Container

☐ Local

☐ Bâtiment

☐ Silo

☐ Navire

Dénomination local / N° container

Volume structure (container / local)

m3

Dénomination des denrées ou matériels traités

Farine, blé, orge, épices, aliment animaux, bois, meubles, matériel agricole.....

Déclaration préalable d'opération de fumigation - DAAF/SALIM LA REUNION

Dose de la spécialité commerciale à appliquer

g/m3 ou g/T : à préciser

Poids des denrées (préciser l'unité)

Quantité totale (en g) de la spécialité commerciale utilisée

Nombre de plaquette utilisé / quantité de pilules

Nature de la structure fumigée

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Container

☐ Local

☐ Bâtiment

☐ Silo

☐ Navire

Dénomination local / N° container

Volume structure (container / local)

m3

Dénomination des denrées ou matériels traités

Farine, blé, orge, épices, aliment animaux, bois, meubles, matériel agricole.....

Dose de la spécialité commerciale à appliquer

g/m3 ou g/T : à préciser

Poids des denrées (préciser l'unité)

Quantité totale (en g) de la spécialité commerciale utilisée

Nombre de plaquette utilisé / quantité de pilules

Déclaration préalable d'opération de fumigation - DAAF/SALIM LA REUNION

Information importante

Vous avez utilisé une démarche dématérialisée. La validation du formulaire vaut signature.

Engagement

En validant ce formulaire, je m'engage sur la véracité des informations transmises.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non